

Indicateur n° 3-2 : Part des services dans les structures médico-sociales pour personnes âgées

Finalité : cet indicateur vise à mesurer la diversification des prises en charge, en repérant la part des places dédiées à l'accompagnement des personnes âgées par des services exerçant au domicile ou par des formules intermédiaires (accueil de jour ou hébergement temporaire).

Précisions sur le dispositif : la mise en place des Programmes Interdépartementaux d'Accompagnement des personnes âgées et handicapées (PRIAC) début 2006 a notamment pour objectif une diversification de l'offre de structures accueillant des personnes âgées.

Résultats : la part des services dans les structures médico-sociales pour personnes âgées évolue de la façon suivante :

	2006	2007	2008	2009	2010	Objectif
Moyenne France métropolitaine	14,6 %	15,2 %	16,3 %	17,0 %	17,9 %	Augmentation de la part des services
Médiane des régions	13,7 %	14,3 %	15,7 %	16,6 %	18,1 %	
Médiane des départements	14,3 %	15,6 %	16,1 %	17,1 %	17,9 %	
<i>Ecart inter-départemental</i>	30,9 %	31,2 %	28,4 %	25,3 %	23,8 %	
<i>Ecart inter-régional</i>	20,1 %	21,7 %	21,9 %	20,0 %	18,2 %	

Source : DREES pour données 2006 et CNSA pour 2007, 2008, 2009 et 2010.

Lecture : pour les personnes âgées, on compte, en 2010, en moyenne, sur la France métropolitaine 17,9 % de places en services rapportés à l'ensemble des places en établissements et services en 2010. La moitié des régions dispose d'au moins 18,1% de places en services. On observe, pour les régions, une dispersion de la part des places en services de 18,2 % autour de la moyenne nationale en 2010, en baisse par depuis 2008 (moins 3,7 points). Plus le coefficient de variation est élevé plus les valeurs sont dispersées autour de la moyenne - une diminution du coefficient de variation signifie donc une réduction des écarts territoriaux.

La part des services dans l'ensemble des structures médico-sociales en faveur des personnes âgées progresse entre 2006 et 2010, à un rythme modéré, passant de 14,6 % à 17,9 %. Si l'objectif de diversification de l'offre de services favorisant le maintien à domicile est difficile à mettre en œuvre dans un contexte où la demande sociale de places en institution est encore soutenue et détermine le choix de la programmation dans de nombreuses régions, l'évolution constatée depuis 2006 est assez favorable.

L'indicateur retenu pour mesurer la diversification des modes d'accueil des personnes âgées est un indicateur global, qui regroupe l'ensemble des services aux personnes âgées, et ne permet pas de décrire les contributions spécifiques des SSIAD (15,3 %) et des places d'offre séquentielle (accueil de jour et hébergement temporaire - 2,6 % -). S'agissant de ce dernier type d'offre, l'augmentation par rapport à 2006 (2,6 % contre 1,1 %) est à mettre en relation avec la parution du décret du 11 mai 2007 autorisant la prise en charge des frais de transport journalier des personnes bénéficiant d'un accueil de jour. Par ailleurs dans le cadre du plan Alzheimer, la mise en place de ces structures de répit devrait connaître un développement dans le futur.

D'un point de vue des écarts inter-régionaux et inter-départementaux, les disparités territoriales s'atténuent entre les départements, d'une façon générale, et dans une moindre mesure, depuis 2010 entre les régions.

Construction de l'indicateur : on rapporte le nombre de places offertes en services et en accueil séquentiel au nombre de places global (établissements et services) pour personnes âgées.

Les écarts inter-départementaux et inter-régionaux sont mesurés par des coefficients de variation (cf. indicateur « objectifs/résultats » n° 3-1 pour plus de détails).

Précisions méthodologiques : les structures accueillant des personnes âgées sont les mêmes que celles définies à l'indicateur de cadrage n° 7, 1^{er} sous-indicateur (cf. *Précisions méthodologiques*).